



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY

# LA BAUQUETTE

N° 29- MARS 2007





## LE SOMMAIRE

- Page 1 :** Le mot du Président  
En couverture ce mois-ci - Avec la LPO.
- Page 2&3 :** Permis de construire
- Page 4 :** Chronique Patoise - Office de tourisme - Lion's Club
- Page 5 :** Dans nos communes (Luzy St Martin).
- Page 6&7 :** Information SPANC.
- Page 8 :** Dans nos communes (Martincourt).
- Page 9 :** Jardins d'Armelle - Halles sous les Côtes  
Le compostage individuel
- Page 10 :** Service médical de garde.
- Page 11 :** L'instance locale de coordination gérontologique.
- Page 12 :** La Maison des Services.
- Page 13 :** Calendrier des manifestations.

## EN COUVERTURE CE MOIS-CI : LUZY ST MARTIN - MARTINCOURT

Voici ce trimestre deux communes limitrophes, situées au nord de Stenay et séparées par la Meuse et le canal. Une géologie identique y a entraîné des activités similaires : extraction de la pierre et viticulture. Ce sont aussi deux villages-rue s'étirant le long de la route.

1. Elevage de porcs de Luzy - Journée portes ouvertes.
2. Luzy - Monument allemand.
3. Luzy - Ancienne halte de chemin de fer.
4. Martincourt - Monument de 1940.
5. Martincourt - Au milieu de la prairie.
6. Martincourt et sa ferme modèle.

Si vous souhaitez insérer une information dans le prochain numéro de LA BAUQUETTE, déposez votre article au secrétariat de la CODECOM avant le 25 mai 2007.

## DECouvrez LA NATURE AVEC LA L.P.O.

**Samedi 31 mars :** *Nuit de la chouette à Halles* (gîte de randonnée). Construction et pose d'un nichoir à chouette chevêche avec les enfants (14h00-19h00). À partir de 19h00, exposition sur les rapaces, lecture de contes autour du feu à l'âtre après le repas, sortie découverte des rapaces nocturnes. Possibilité de repas sur place.

**Dimanche 15 avril :** Marche découverte ornithologique autour du lac de Madine (20 km). Rendez-vous à 9h30 sur le parking de deuxième bassin à Heudicourt. Repas tiré du sac.

**Mardi 1er mai :** Marche découverte dans les Ardennes (Stonne, le Mont-Dieu). Rendez-vous à 9h30 devant l'église de Stonne. Repas tiré du sac.

**Vendredi 11 mai :** Conférence *Les oiseaux et le patrimoine bâti* par Dominique Landragin (de 18h00 à 19h00, au Musée de la Bière).

**Dimanche 27 mai :** Marche découverte de l'avifaune, de la flore et du patrimoine culturel des environs de Bras-sur-Meuse. Rendez-vous à 9h30 devant l'église de Bras. Repas tiré du sac.

**Dimanche 03 juin :** *Fête des Epis* à Rarécourt. Marche et conférence sur le busard cendré par Dominique Landragin.

**Dimanche 10 juin :** Découverte de l'avifaune et de la flore de la vallée de la Meuse à Mouzay, écoute et découverte crépusculaire du rôle des genêts avec l'association *Argonne fan nature*.

**Coût des animations :** 2 € par personne à partir de 15 ans.

**Dimanches et jours fériés,** en dehors de ces dates : sortie ornithologique de 9h00 à 12h00.

Renseignements au 06 83 29 25 47 (Dominique Landragin).

## LE MOT DU PRESIDENT.

Dans un précédent numéro de la Bauquette, nous vous avons informés du maintien d'une permanence de la D.D.E. chaque jeudi à la Maison des Services. Il est préférable de prendre rendez-vous par téléphone au 03 29 80 26 81.

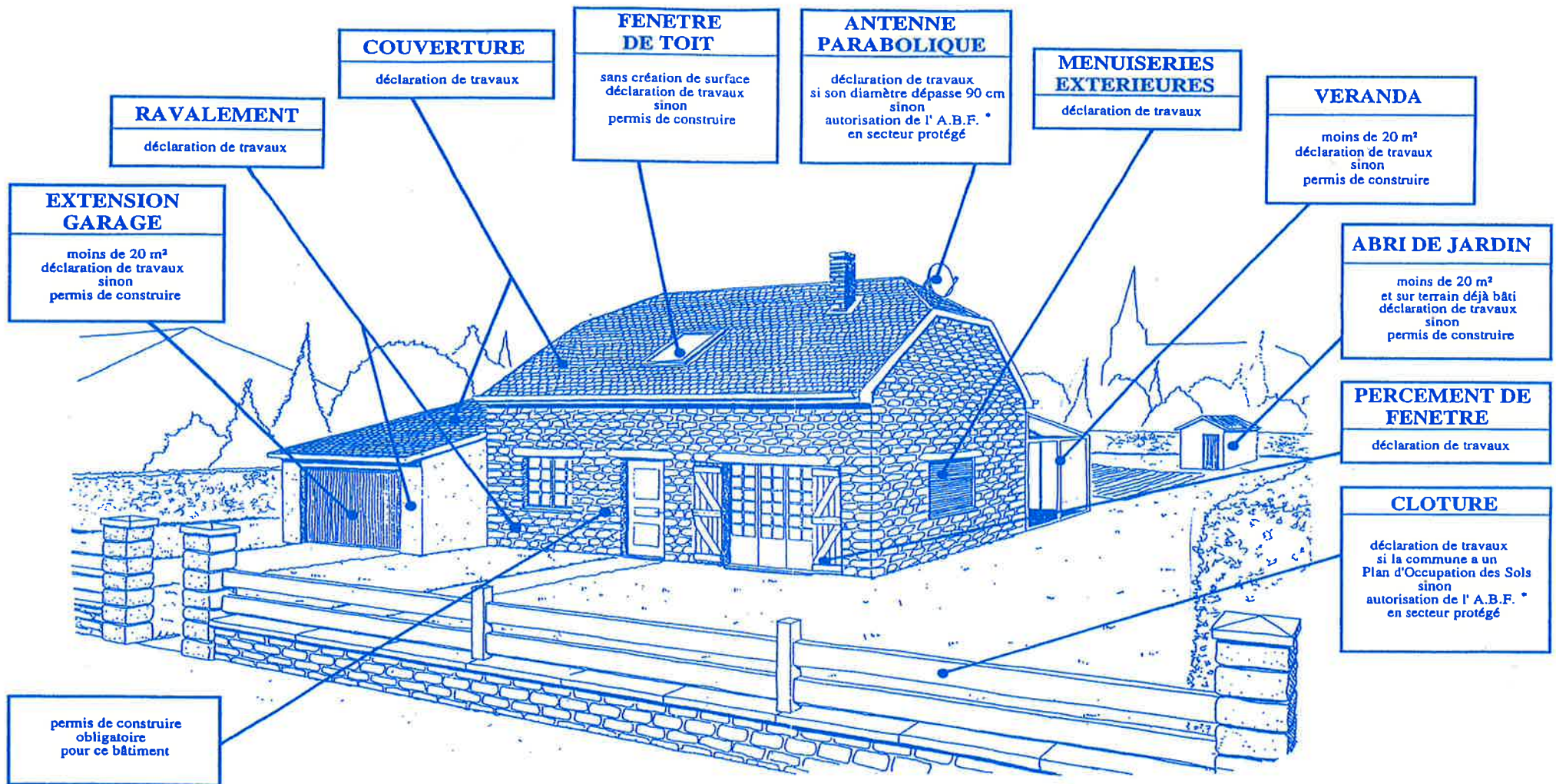
Ces permanences ont été mises en place non seulement pour les maires de notre canton, mais aussi pour tous les particuliers. A titre indicatif, nous vous donnons pages 2 et 3 une documentation succincte sur les différentes obligations à respecter en ce qui concerne les travaux que vous souhaitez réaliser sur vos habitations ou locaux commerciaux.

Avant tout commencement de travaux, je ne puis que vous inviter à prendre contact avec le permanent de la D.D.E. qui pourra vous apporter conseil, vous renseigner utilement sur les démarches à suivre et les différents renseignements à fournir. Il est toujours désagréable en effet, de se voir refuser une déclaration de travaux parce que vous avez omis de préciser la teinte du ravalement de votre façade.

N'hésitez surtout pas à consulter, car il est évident que si cette permanence est peu fréquentée, la D.D.E. s'empressera de la supprimer. Et mieux vaut un contact verbal sur Stenay qu'une conversation téléphonique, voire un déplacement sur Verdun.

Etienne DEMULDER.

# LA BAUQUETTE



(\* ) A.B.F. : Architecte des Bâtiments de France

Il est consulté dans un rayon de 500 mètres autour  
d'un monument historique, dans les ZPPAUP  
dans les sites inscrits et classés .

Construire ou aménager sa maison c'est simple.

Le faire sans autorisation, cela peut coûter cher :

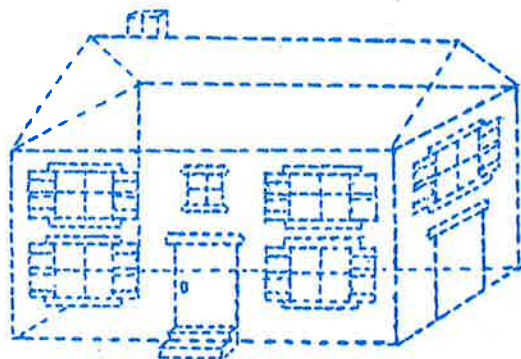
Amende , obligation de démolir ...

**CONSEILS**

## VOS TRAVAUX : QUELLE DEMARCHE ?

P.C.

Permis de construire



Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit, au préalable, obtenir un permis de construire.

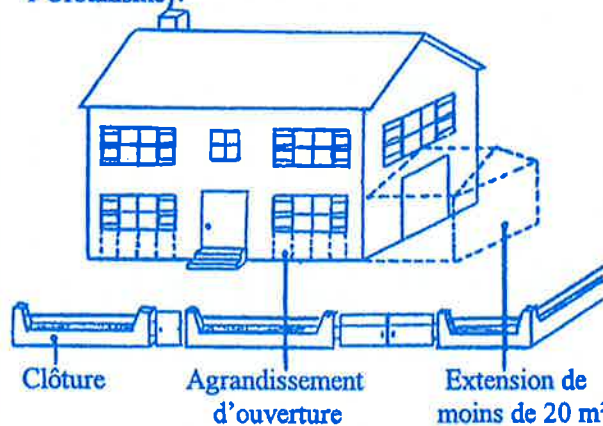
Le même permis est exigé pour les travaux exécutés sur les constructions existantes, lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination (Art. L.421 du Code de l'Urbanisme).

D.T.

Déclaration de Travaux

La procédure simplifiée de la déclaration de travaux exemptés de permis de construire s'applique pour :

- les travaux de ravalement
- les piscines non couvertes
- les châssis et serres de hauteur comprise entre 1,50 m et 4 m et de 2 000 m<sup>2</sup>
- les travaux sur les bâtiments existants qui ne créent pas de superficie
- les créations de moins de 20 m<sup>2</sup> de superficie hors oeuvre brute sur les terrains déjà bâtis
- les clôtures dans les communes où leur implantation est réglementée (Art. R.422.2 et R.441.1 du Code de l'Urbanisme).



RIEN

Aucune formalité



Les ouvrages suivants peuvent être exécutés sans formalité :

- dans les communes où l'implantation des clôtures n'est pas réglementée : les murs de moins de 2 m de hauteur
- les terrasses dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 0,60 m
- les ouvrages de moins de 2 m<sup>2</sup> et de moins de 1,50 m au-dessus du sol.

## CHRONIQUE PATOISE : LA MÂRR'RIE D'LA BUTTE.

Ad'vant z'hier, j'ratroïe pou m'mette au cuiot don foye, là qu'ma pauf Pélagie mu ta une feuille d'pâpi jaune impr-maïe. C'éta une convocatiun pou y aller l'lendemain à 6 heures don soir à la marr'rie à Stunà. « Diap' si j'sais dou est-ce qu'ça perche mi c'boutique là ».

Bref, mu v'là don pârti brâma l'lendemain pou Stunà à proumettant bine à la bourgeoiss' dite rattrâie t't' au puce pou li 8 heures à conditiun dite lâchi boune heure.

A y arrivant pâ d'vé l'hôpital, ju d'mande tout boun'ma à un ouvrî (ça d'va îte lu plombeu) :

- La mârr'rie d'la Butte, s.v.p. ?

- C'est quasiment ou qu'étaït l'ancienne, Moncieu

Jû m'pense à mi même :

- L'ont bine raison d'appelaïe du la Butte.

J'arrife passé lis haut' Arcades, j'racoutûr' lu gros mar-cheau :

- Sarrif bine mu dère dou qu'est la mârr'rie d'la Butte, vous ?

A riant n'miette, y monte don doigt :

- C'est la mazon qui fâ icart !

J'ratur bine dou qu'on m'ava dit et joi un tâ d'gens qu'intin en grande discussiun avou chacun un verre à yavalaïe zou l'bec. J'ma bine pensé qu'c'éto n'réounon don Conseil, j'cherchoë à oir lu' sieu qu'ita mâare. I braillin tartout

coume dis avûles, gn'ava yun, malheur, qué margoulette lu tori, il ita moiti digafé et y fouta di caû d'pougn' su la tap' à broï tortou, toutà juran di cinq cent diap's. Gn'ava pu qu'lu qu'ava la parole et lis aut's ne ouftainement à n'icou-tant si ramaches. La qu'tout d'un caüe y pâle du fout' lu foye à la cartouche.

Nom d'un pétard ! J'ma vu d'jé roti vivant et ma Pélagie veuf. J'douvrî l'uss au vol et j'dixend quat' à quat' les isca-liers

- Allumaïe la né à c't'heure, la cartouche, faisé-v' sautaïe la cassette si v'voulaïe, mais mi ju n'tième du morri in là !

D'après Cousin Nestor.

Paru dans la Dépêche Meusienne du 29 décembre 1935.

N.B. : La Butte était une association philanthropique et fol-klorique, fondée en 1936, dont le siège (la Mairie, ou la Marr'rie en parois) était situé dans un café. L'auteur relate ici une manifestation à l'origine de l'association qui s'est déroulée en 1935 pour faire éclater la « dernière cartouche » de Bazeilles. On lui doit ensuite le « baptême » de trois rues de la Butte : la rue Stine, la rue Barbe et la rue Tabaga.

### PROCHAINES ANIMATIONS DE L'OFFICE DE TOURISME.

**Du 2 au 29 avril** : exposition « Ciel des Toiles », présen-tée par les clubs de peinture de Cheveuge et Glaire (08), auxquels se joindra le club de Stenay (Port de Plaisance). Changement régulier des toiles pendant toute l'exposition.

**Le 14 avril** (de 9h30 à 12h00) : création d'une fascine ; découverte de la haie vive en osier, initiation au positionnement avec Gilles Durmois, vannier à Boul't-aux-Bois. Lieu : aire de camping-cars. Inscription (2€) à l'Office de Tourisme avant le 12 avril.

**Du 1er au 20 mai** : exposition « Duo ». Peintures et sculp-tures contemporaines avec Monsieur Payant et Madame Sedda (Port de Plaisance).

**Du 22 mai au 6 juin** : exposition de peintures et reliefs non figuratifs de Véronique Philipetto (Port de Plaisance).

**Du 8 au 17 juin** : exposition du club de peinture de Stenay (Port de Plaisance).

**Le 15 juin** : Kiosque en Fête.

OFFICE DE TOURISME : 03 29 80 64 22.

### AVEC LE LION'S CLUB DE STENAY-DUN.

Le samedi 28 avril, le Lion's Club organise un **concert choral** dans l'église de Dun-Haut, avec la chorale *Résonnance* de Buzancy et la chorale *Lexy Fantasy*. Ce concert est donné en faveur de la campagne internationale Sight First 2, contre la cécité dans le monde.

Le dimanche 13 mai aura lieu la **collecte annuelle de tex-tiles**. Les sacs de textiles en bon état seront à déposer devant chez vous ou dans les lieux de collecte organisés par votre mairie. A partir de 8h00, des camions au logo du Lion's Club passeront pour le ramassage. Le bénéfice de cette collecte sera intégralement consacré aux personnes âgées et handicapées des deux cantons.



## Dans nos communes : LUZY-SAINT-MARTIN

La commune de Luzy-Saint-Martin est un village-rue typique, situé sur la rive gauche de la Meuse et à l'est de la forêt de Jaulnay, aux essences variées. Village vivant, grâce à trois associations, Luzy est devenu une commune qui a conservé son caractère rural et qui assure la conservation de son patrimoine de mémoire (Daniel DUPUIS).

Plus du tiers des 735 ha du territoire communal est occupé par la forêt où l'on trouve une héronnière importante et réputée, la seconde de Lorraine (environ 600 membres). Ici aussi, l'eau a joué un grand rôle, et le village est traversé par le ruisseau de Cesse, qui a reçu la Caure ; tous deux descendent de la forêt de Jaulnay ; en aval, le bâtiment du moulin est toujours présent. L'altitude du territoire varie de 161 à 276 mètres.



Luzy avant 1914.

La ligne de chemin de fer, qui traverse la commune du nord au sud, a curieusement donné deux gares à Luzy : la « halte de Luzy » et, plus au nord, la « gare d'Inor » ! Jadis, les activités étaient liées au sol. Ainsi, vers 1831, on trouvait encore 26 ha de vignes ; au milieu de l'ancien vignoble subsiste un calvaire appelé *Le bon Dieu de Paradis*. L'exploitation de carrières était aussi importante ; une douzaine d'ouvriers extrayaient encore au milieu du XIXe siècle de la pierre d'intérieur, très sili-ceuse ; mais on taillait également des marches et des dalles. Ces pierres étaient vendues dans un rayon de 30 km autour de Luzy.

#### POPULATION

1999	Maxi.	Mini.
109	436 (1851)	122 (1982)

Le village fut détruit à 80 % entre le 26 et le 28 août 1914. Reconstitué grâce aux carrières locales, il possède bien sûr peu d'immeubles anciens. On y trouve cependant encore une maison avec meurtrière. Sur l'ancien champ de bataille, seuls deux monuments alle-mands, restaurés en 1996, marquent le souvenir des 165 tombes et monuments dressés sur les territoires de Cesse et Luzy pendant la première guerre mondiale.



Brocante.

L'église (1757, avec un clocher de 1829) a aussi souffert des bombardements de 1914. À l'intérieur, on trouve encore une pierre tombale de 1751 et deux toiles du frère Abraham d'Orval. A la sortie du village, la chapel-le Notre-Dame des Malades a été construite près d'une source en 1859 par Nicole Dupuis, avec les familles Malot et Tuot, suite au choléra de 1854. 102 habitants furent touchés par l'épidémie et on compta 42 décès dans le village sur 437 habitants. Longtemps lieu de pèlerinage, elle est propriété de la commune depuis 1995.



Monument allemand.

L'activité agricole est encore significative, avec quatre exploitations ; depuis 2003, une porcherie de 950 porcs s'est bien intégrée dans le paysage. Une brocante et surtout la traditionnelle *Fête des Roses* rythment aujourd'hui la vie paisible du village.

## INFORMATION SPANC

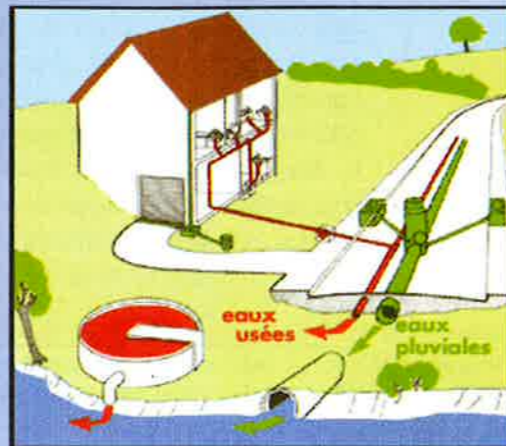
La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose aux communes d'effectuer un plan de zonage d'assainissement. Ce dernier a été réalisé sur l'ensemble des dix neuf communes de la CODECOM du Pays de Stenay. Ce zonage consiste à délimiter une zone où les habitations seront desservies par un assainissement collectif et une zone où les habitations seront équipées d'assainissement non collectif.

**L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF** est composé d'un réseau d'égouts qui aboutit à une station de traitement. Généralement les eaux pluviales et les eaux usées devront être séparées, ce qui implique le passage de deux canalisations différentes dans la rue.

Dans ce cas, la commune financera les travaux de construction du réseau d'égouts et de la station de traitement. Le montant de ces travaux sera répercuté sur le prix de l'eau par le biais d'une taxe d'assainissement.

Le particulier aura à sa charge les travaux de raccordement à l'égout, (sans passer par la fosse septique ou toutes eaux et le filtre) ainsi que la séparation des eaux de pluie et des eaux usées.

De fait, la mise en place de l'assainissement collectif, compte tenu du montant des travaux à financer par la commune, engendrera inéluctablement une augmentation importante du prix de l'eau.



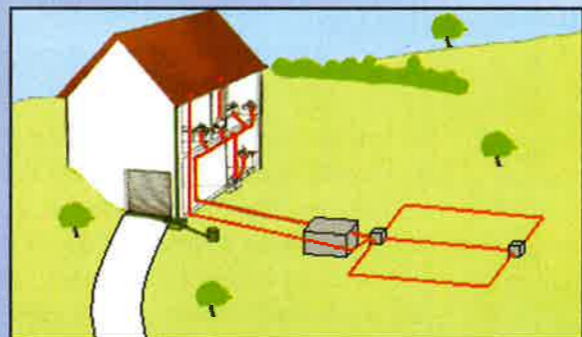
**L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** est composé d'un système de prétraitement et d'un dispositif d'épuration par logement.

Le coût de la mise en place et de l'entretien est à la charge du particulier.

La majorité des habitations ont déjà un dispositif d'assainissement non collectif en place.

Le contrôle de l'état des lieux, qu'effectue actuellement le SPANC, permet d'estimer l'état des dispositifs en place

afin de réduire ou d'étendre le projet d'assainissement collectif. En effet, compte tenu du montant des travaux à envisager, il semble judicieux d'effectuer un état des lieux complet et précis avant de fixer le plan de zonage.



Il est important de signaler que le diagnostic de l'assainissement sera bientôt obligatoire lors de la vente d'un bien immobilier.

Une fois le plan de zonage validé, les communes rédigeront les dossiers techniques et financiers concernant l'assainissement collectif et engageront les travaux.

Lorsque le réseau d'assainissement sera en place et en fonctionnement, les particuliers auront l'obligation de se raccorder et disposeront d'une période de deux ans pour effectuer les travaux nécessaires.

Si le particulier se trouve dans la zone non collective, plusieurs cas de figure sont envisageables :

1) Il ne dispose d'aucune installation. Dans ce cas, il devra mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif.

- 2) Il possède un dispositif en place mais il n'est pas complet, ou il est en mauvais état, ou il nécessite quelques modifications. Dans ce cas, il devra effectuer les travaux nécessaires pour avoir une installation complète et en bon état.
- 3) Enfin, il a un dispositif complet et en bon état. Dans ce cas, il n'a pas de travaux à envisager.

Lorsque le particulier sera tenu de réhabiliter son installation, le SPANC se tiendra à sa disposition pour le conseiller sur les travaux à envisager.

### Le financement du service.

Le SPANC est un service à caractère industriel et commercial, ce qui signifie que les dépenses doivent être couvertes par des recettes.

Les redevances correspondantes aux contrôles du SPANC servent exclusivement à couvrir les frais de fonctionnement du service et à amortir les investissements.

Les factures sont à régler au Trésor Public de Stenay.

### Comment le montant de la redevance a-t-il été fixé ?

Chaque SPANC fixe le montant des redevances en fonction de leur budget prévisionnel. La CODECOM a tout simplement divisé le coût annuel de fonctionnement du service par le nombre d'installations à contrôler par an, diminué des éventuelles aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse qu'elle percevra pour le fonctionnement.

Le SPANC rappelle qu'une commune disposant d'un réseau qui n'aboutit pas à une station de traitement est considérée comme zone non collective et sera contrôlée par le technicien jusqu'à la mise en place de la station de traitement.

Le SPANC effectue l'état des lieux des assainissements et est déjà intervenu dans les communes de Nepvant, Lamouilly, Wiseppe et Cesse.

Communes	Habitations		Résidences principales		Résidences secondaires	
	recensées	contrôlées	recensées	contrôlées	recensées	contrôlées
NEPVANT	42	33	31	27	11	6
LAMOUILLY	55	41	42	35	13	6
WISEPPE	56	45	44	36	12	9
CESSE	69	31	48	31	21	0
BROUENNES	70	23	64	22	6	1
<b>TOTAL</b>	<b>292</b>	<b>173</b>	<b>229</b>	<b>151</b>	<b>63</b>	<b>22</b>

Le technicien intervient actuellement dans la commune de Brouennes, tout en achevant les derniers contrôles dans les autres communes.

### RAPPEL.

La CODECOM rappelle que les contrôles du SPANC sont obligatoires et la réglementation française impose aux communes de contrôler les dispositifs d'assainissement non collectif.

Par délibération du 27 juin 2005, le conseil communautaire de la CODECOM du pays Stenay a décidé de créer un Service Public d'Assainissement Non collectif qui interviendra dans les 19 communes. Le SPANC n'est donc pas une création spécifique de la CODECOM, mais une obligation nationale. Il n'a pas le rôle de police mais un rôle de contrôle et de conseil technique.

## Dans nos communes : MARTINCOURT

Les pêcheurs de la région, et même d'un peu plus loin, connaissent bien ce petit coin de Meuse et sa prairie. Les marcheurs et les promeneurs y viennent aussi, mais ils affectionnent plus le chemin des crêtes qui longe en partie la forêt, sentinelle de la vallée. Martincourt est un petit village de 70 habitants, reconstruit à partir de 1950, accroché aux coteaux et coupé en deux par la grand-route. Vivant autrefois à la cadence des travaux des vignes et des champs, il s'est habitué au flux des voitures et des camions qui soulignent désormais la ronde des heures et des saisons (Jean JACQUEMOT).

Martincourt, pour le passant, c'est un tout petit « village neuf » reconstruit sur le flanc d'un coteau abrupt (altitude : de 162 à 316 m), proche de la Meuse. Son petit territoire (596 ha) est cependant creusé par des combes appelées ici *fonds* : Fond des Caures, Fond des Coulmiers, Fond de Martincourt (où se trouve blotti le village) ; plus au nord, on trouve toujours les sources réputées du *Trou du Loup* et de *Serival* qui alimentent Stenay et Martincourt. Séparé de Luzuy par la Meuse, les deux territoires peuvent varier entre les deux communes, en fonction des humeurs du fleuve.

forêts, sauf le Petit Pèlerin. Mais on a quand même transformé pendant longtemps des faines dans un petit moulin à huile. Au début du XXe siècle, la Meuse était encore traversée par un bac\*, qui permettait aux paysans et aux troupeaux d'accéder à la prairie.



Vue aérienne (photo Club ULM).



Martincourt avant 1914.

Comme dans beaucoup de nos communes, l'activité traditionnelle était liée aux carrières, à l'extraction du minéral de fer et à la vigne. 27 ha de vignobles étaient exploités vers 1831, bien exposés à l'ouest et au sud ; ils fournissaient des vins de bonne qualité, proches de ceux d'Inor. De nombreux lieux-dits en conservent le souvenir.

POPULATION		
1999	Maxi.	Mini.
63	221 (1851)	63 (1982)

Par contre, le territoire de Martincourt possède peu de

L'histoire de Martincourt se confond avec l'histoire de Stenay, toute proche. D'ailleurs, le village n'a jamais possédé de prêtre puisque c'était une annexe de Stenay. Le cadastre conserve la mémoire de sites gallo-romains, comme le lieu-dit *Camp des Romains* ou *La Tuilotte* ; des vestiges de cette époque ont d'ailleurs été découverts lors du creusement du canal. Par contre, il ne reste rien de la redoute construite sur la Meuse au milieu du XVIIe siècle. L'église de 1771 a été détruite lors des combats de mai-juin 1940 alors que le village était pris et repris par les troupes françaises et allemandes pendant près d'un mois. Plusieurs monuments rappellent ces événements tragiques qui ont entièrement détruit le village. Tous les immeubles ont été reconstruits à partir de 1950, après que les habitants aient refusé un projet de fusion avec la commune d'Inor. L'église (reconstruite entre 1953 et 1956) ne possède plus qu'un Christ du XVIIIe siècle ; tout le reste du mobilier est moderne.

\* Voir La Bauquette n° 14 de juin 2003.

## LES JARDINS D'ARMELLE.

L'Association Les Jardins d'Armelle organise comme en 2006 un CONCOURS D'EPOUVANTAILS dans tout le canton. Thème retenu : les métiers de la terre et les animaux ; tous les épouvantails seront récompensés. Inscriptions avant le 13 mai au siège de l'association (7, rue du Clos) ou à l'Office de Tourisme. Il sera demandé 2 € par épouvantail. Attention : ils doivent être visibles de la voie publique !



## MANIFESTATIONS À HALLES-SOUS-LES-CÔTES.

Les manifestations culturelles des Amis de Montserrat à Halles-sous-les-Côtes reprendront le dimanche 29 avril à 15h00 avec une conférence sur les *Fêtes, traditions et coutumes culinaires au cours de l'année*. Philippe Voluer y détaillera les repas servis au cours des « grandes occasions » qui réunissaient régulièrement les familles : étrennes, chandeleur, Pâques, communion, fête patronale, Noël...

Le 1er juillet, l'association accueillera un groupe folklorique ukrainien pour un spectacle *Chants et danses d'Ukraine*. Enfin, tous les week-ends et jours fériés de juillet et août (à compter du 07 juillet, excepté le 11 août) : exposition de broderies sur le thème de la communion solennelle.

## LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.

La CODECOM du Pays de Stenay a décidé de lancer une opération **COMPOSTEUR INDIVIDUEL**. Si vous le souhaitez, nous vous proposons d'en acquérir un (coût : entre 10 et 15 € à raison d'un seul composteur par foyer). Il vous suffit de remplir le coupon-réponse ci-dessous et de le retourner ou le déposer à la CODECOM du Pays de Stenay **AVANT LE 20 AVRIL**.

### COUPON RÉPONSE

À retourner à la Communauté de Communes du Pays de Stenay  
6 Place de la république – BP n° 21 - 55700 STENAY

Je soussigné,

Nom : ..... Prénom.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Déclare être intéressé par l'acquisition d'un composteur individuel.

Signature :

## SERVICE MEDICAL DE GARDE

*Nuits - jours fériés - week-ends (du samedi midi au lundi 8h00),  
en cas d'urgence, appelez le numéro unique :*

**0820 33 20 20**

**Et pour une URGENCE VITALE : APPELEZ LE 15 !**

### MEDECINS DE STENAY

Dr DIDOT : 03 29 80 36 40

Dr OLIVIER : 03 29 80 32 00

Dr THINUS : 03 29 80 33 22

### AMBULANCES

Sté BECHAMP-LOLLIER

55700 - STENAY

Tél. : 03 29 84 55 57

Ambulances CHEVANCE

55700 - INOR

Tél. : 03 29 80 27 27

Ambulances DELSAUT

55700 - BEAUCLAIR

Tél. : 03 29 80 68 06

Taxis du Nord-Meusien

13, rue de la Petite Fontaine

55700 - LANEUVILLE

Tél. : 03 29 80 41 44

### VETERINAIRES

MM EVRARD, RAPPE

et SARLET

Vétérinaires associés

2 bis, rue Ouvrage de Villy

55700 - STENAY

Tél. : 03 29 80 62 19

### INFIRMIERES

Mesdames CLAUDEL,

DI MARCO et SERVAIS

Résidence Vauban - 55700 -

STENAY

Tél. : 03 29 80 48 47

### KINESITHERAPEUTES

Jean-Marc BASTIN

Résidence Vauban

55700 - STENAY

03 29 80 49 49

Jean-Pierre et Geneviève

PEYRONNET

11, rue Chanzy

55700 - STENAY

03 29 80 63 72

Stéphanie PRUDHOMME

4, rue Général de Gaulle

55700 - STENAY

03 29 86 31 42

### PHARMACIENS

Pharmacie du Val Dunois

17, Rue de l'Hôtel de Ville

55110 - DUN-SUR-MEUSE

Tél. : 03 29 80 90 36

Pharmacie des Arcades

16, Place Raymond Poincaré

55700 - STENAY

Tél. : 03 29 80 30 28

Pharmacie LAURENT

Place de la République

55700 - STENAY

Tél. : 03 29 80 30 70

Pharmacie ANSELME

9, Rue Mabilie

55600 - MONTMEDY

Tél. : 03 29 80 11 34

Pharmacie MARC

15, Rue Mabilie

55600 - MONTMEDY

Tél. : 03 29 80 10 38

Pharmacie BOUCHÉ

35, Rue Carnot

55150 - DAMVILLERS

Tél. : 03 29 85 60 29

ATTENTION :

LE REPONDEUR

DE VOTRE PHARMACIEN

DONNE LA PHARMACIE DE

GARDE.

## L'INSTANCE LOCALE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE.

L'Instance Locale de Coordination Gérontologique du Canton de Stenay (I.L.C.G.) a été créée le 24 mars 1993 en partenariat avec les organismes, les établissements et les associations qui œuvrent auprès des personnes âgées afin de maintenir ces personnes à leur domicile :

- le Conseil Général de la Meuse (Direction de la Solidarité, Service Dépendance Handicap),
- le Centre Meusien de l'Amélioration du Logement (C.M.A.L.),
- la Communauté de Communes du Pays de Stenay,
- le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.),
- la Maison de Retraite de Stenay,
- l'Association d'Aide à Domicile aux Personnes Agées et Handicapées (A.D.A.P.A.H.),
- l'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.),
- le Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.),
- les professions médicales et paramédicales et toutes les associations qui s'investissent dans cette action.

L' I.L.C.G. du Canton de Stenay s'est fixée trois actions principales :

- le portage des repas à domicile,
- l'amélioration de l'habitat,
- l'information spécifique des personnes âgées.

### Le portage des repas à domicile.

Créé le 15 mars 1995, soit douze années d'existence, il permet aux personnes de plus de 60 ans, de bénéficier d'un déjeuner chaud les jours ouvrables, sans pain ni boisson. La livraison des repas peut se faire à la demande avec un préavis de 48 heures et éventuellement un régime adapté. Le prix du repas est fixé pour l'année 2007 à 7,50 euros. La Communauté de Communes du Pays de Stenay accorde une subvention de un euro par repas depuis

le 31 janvier 2005. Depuis 1995, 21.608 repas ont été servis en 2.975 jours et 105.322 kilomètres ont été parcourus en 3.984 heures de travail. Pour l'année 2006, 1.953 repas ont été servis en 251 jours et 9.522 kilomètres parcourus en 350 heures. Pour vous renseigner ou vous inscrire téléphonez au 03 29 80 40 51 ou au 03 29 84 60 97.

### L'amélioration de l'habitat.

L'amélioration de l'habitat connaît toujours un grand intérêt dans le canton de Stenay. Depuis 1993, sur 268 dossiers présentés par le Centre Meusien de l'Amélioration du Logement, 198 dossiers ont été subventionnés, 32 différés et 38 non subventionnés. Le montant des subventions allouées s'élève à 80.839 euros. Pour l'année 2006, sur 29 dossiers présentés, 26 ont été subventionnés, 1 différé et 2 non subventionnés. En 2006, le montant des subventions s'élève à 13.500 euros.

### Plaquette d'information.

La plaquette d'information destinée aux personnes âgées est en cours d'élaboration et devrait être distribuée au cours du second semestre 2007.

Enfin d'autres actions sont en cours, notamment une étude des besoins auprès de personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie dans le cadre de

*Aidant-Aidé : une histoire, une aventure.*

A compter du 30 mars 2007, une permanence de l'I.L.C.G. se tiendra tous les derniers vendredis du mois à la mairie de Stenay entre 9h00 et 11h00. Des informations spécifiques et des documents seront à votre disposition.

## AVEC LES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC.

Créée en 1915, l'association des Pupilles de l'Enseignement Public gère des structures au service de l'enfance et coordonne différentes actions en complément des missions de l'Education Nationale. Elle apporte des aides sociales liées à la scolarité et aux séjours de vacances, assure une assistance pédagogique aux enfants malades ou accidentés, aide à la scolarisation des enfants déficients auditifs ou porteurs de troubles complexes du langage... Elle a également mis en place un service de prêts de jeux pour les écoles rurales (le Ludobus)...

Pour tous renseignements : P.E.P. - 43, rue de Champagne - BP 60013 - 55001 - BAR-LE-DUC CEDEX.  
Téléphone : 03 29 79 31 24 ou 08 75 37 36 26 - Mail : PEPMEUSE@wanadoo.fr



